

DOSSIER DE PRESSE

POUR MIEUX VIVRE CHEZ VOUS, PASSEZ AU SALON



salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile

26 | NOVEMBRE 2019
27 | PARIS • PORTE DE VERSAILLES



Une 13^{ème} édition placée
sous le thème « de la transition numérique,
de l'emploi et du lien social. »

www.salon-services-personne.com

 #SalonSAP



Sous le Haut Patronage
de **Agnès Buzyn**,
Ministre des Solidarités
et de la Santé



Sous le Haut Patronage
de **Bruno Le Maire**,
Ministre de l'Économie
et des Finances



Sous le Haut Patronage
de **Muriel Pénicaud**,
Ministre du Travail



Sous le Haut Patronage
de **Sophie Cluzel**,
Secrétaire d'État auprès
du Premier Ministre
chargée des Personnes
Handicapées

Contact presse > Caroline Fichera • caroline@presse-enpersonne-expo.com • 01 47 61 49 33

EDITO

Ce salon est le rendez-vous annuel de **familles** qui cherchent des services à domicile pour eux-mêmes ou leurs proches.

C'est aussi le rendez-vous de **salariés** en quête d'emploi, d'informations et de formations pour évoluer dans un secteur, sous tension, qui recrute massivement.

C'est enfin le rendez-vous de **professionnels** impliqués qui souhaitent toujours mieux gérer leurs structures.

Dans ce hall de la Porte de Versailles, pendant 2 jours, tous les acteurs de la grande chaîne des services à domicile vont donc se côtoyer, se rencontrer, échanger et repartir avec les réponses aux questions qu'ils se posaient en arrivant. Et aussi certainement à celles qu'ils ne se posaient pas encore. Par exemple sur **l'impact de la transition numérique**, longtemps annoncée et devenue une réalité au quotidien. Ou sur le rôle **des aidants, ces « invisibles »** que l'on voit de plus en plus.

Nous vous souhaitons de fructueuses rencontres et découvertes.



Alain Bosetti
Président du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile

PS : Conjointement à cet événement, nous organisons Silver Economy Expo.
www.silver-economy-expo.com

SOMMAIRE

I. Comprendre les services à la personne	
- 26 activités « services à la personne »	P 03
- Des services qui allègent le quotidien.	P 03
- Comment recourir aux services à la personne ?	P 04
- Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs	P 05
- Un des rares secteurs qui crée massivement des emplois non délocalisables.	P 06
II. Une 13^{ème} édition placée sous le thème « transition numérique, emploi et lien social »	P 07
III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public	
- La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »	P 08
- Le Village de l'Emploi à domicile	P 08
- Le Village des Associations de Services à Domicile	P 09
- Le Village Bien vivre sa retraite	P 09
- Le Village Aidons les aidants	P 09
- Le Village des Résidences Autonomie	P 10
IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel	
- Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures	P 11
- Un parcours dédié pour les candidats à la franchise	P 11
V. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi	
- Le Village Emploi & Recrutement	P 13
- Le Village de l'Emploi à domicile	P 14
VI. Séance inaugurale et conférence de clôture	P 15
VII. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2019 en bref	P 16
VIII. Les partenaires de 1^{er} rang du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2019	P 17
IX. L'organisateur	P 19

Les visites officielles programmées (au 19 novembre 2019) :

- **Galla Bridier**, Adjointe à la Maire de Paris, chargée des personnes âgées et de l'autonomie.
- **Pascale Fontenel-Personne**, Députée de la Sarthe, Ambassadrice de la réforme des retraites.
- **Audrey Dufeu-Schubert**, Députée de la Loire Atlantique - membre de la commission des affaires sociales.
- **Françoise Jeanson**, Vice-présidente de la région Nouvelle Aquitaine.
- **Monique Iborra**, Députée de la Haute-Garonne, vice-présidente de la commission des affaires sociales.
- **Christophe Itier**, Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire.
- **Dominique Libault**, Pilote de la concertation Grand âge et autonomie.
- **Marie-Anne Montchamp**, Présidente de la CNSA.
- **Cendra Motin**, Députée de l'Isère, membre de la commission des affaires économiques.
- **Bruno Bonnel**, Député du Rhône - Co-rapporteur de la mission d'information relative aux aides à la personne
- **François Ruffin**, Député de la Somme - Co-rapporteur de la mission d'information relative aux aides à la personne
- **Stéphane Viry**, Député des Vosges - membre de la commission des affaires sociales.
- **Annie Vidal**, Députée de la Seine-Maritime - membre de la commission des affaires sociales.

I. Comprendre les services à la personne

■ ■ ■ 26 activités de « services à la personne »

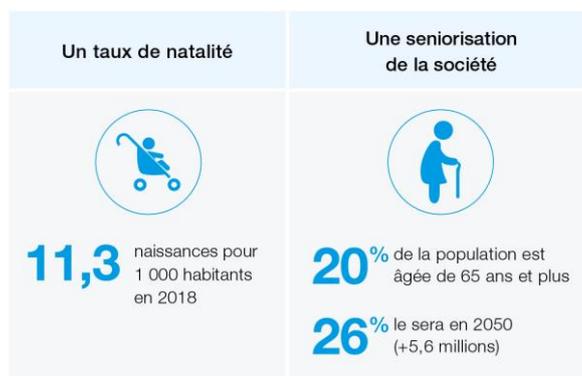
26 activités donnent des avantages fiscaux aux familles :

- les services nécessitant un agrément, délivré par l'Etat, pour exercer des activités auprès de publics fragiles ((enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques).
- les services nécessitant une autorisation, délivrée par les conseils départementaux pour exercer en mode prestataire.
- les services simplement soumis à la déclaration pour exercer, cette dernière étant également obligatoire en cas d'agrément ou d'autorisation.

■ ■ ■ Des services qui allègent le quotidien.

3,4 millions de Français bénéficient de services à la personne en 2016¹ (principalement services aux personnes âgées, garde d'enfants et travaux ménagers).

- **Vieillesse de la population et, dans une moindre mesure, natalité : 2 facteurs de développement du secteur.**



- **Pour les seniors, une nécessité plus qu'un besoin :**

En 2016, 49%² des heures travaillées via des organismes prestataires concernaient l'assistance aux personnes âgées.

Ces services sont considérés comme une nécessité par 74%³ d'entre eux.

Dans 50%³ des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute.

La France compte 1,3 million de personnes dépendantes⁴. La perte d'autonomie est la principale inquiétude de 42 % des français, allant jusqu'à 48 % pour les plus de 65 ans⁵. Ces derniers sont 87 % à déclarer préférer rester chez eux plutôt que de rejoindre une maison de retraite⁶.

¹ Source : Source : Accos Stat n°279 – décembre 2018

² Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2016 – Avril 2018

³ Source : Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

⁴ Source : DREES data – Donnée détaillée des bénéficiaires de l'APA en 2017.

⁵ Source : IFOP Baromètre 55+ Cogedim Club - 2019

- **Les aidants : une aide le plus souvent familiale**

Le nombre d'aidants familiaux s'élève à 11 millions.

44% sont des conjoint(e)s, 13% sont des parents, 21% sont des enfants qui aident leur(s) parent(s), enfin 21% sont des voisins, amis et autres proches⁷. 50% interviennent auprès de personnes de plus de 60 ans.

L'aidant familial intervient seul ou en complément d'un professionnel de l'aide à domicile.

Il peut, sous conditions, se faire salarier par la personne qu'il aide, bénéficier de formations et demander la validation des acquis de l'expérience (VAE).

■■■ Comment recourir aux services à la personne ?

- En emploi direct : le particulier est employeur.
- Via une structure agréée (association ou entreprise).

- **Une demande déclarée très sensible à la fiscalité**

Création du CESU (Chèque Emploi Service Universel), allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, taux de TVA réduit de 5,5%, ces mesures mises en place dans le cadre du plan « Borloo » en 2006, ont dynamisé la demande et le secteur.

Cependant, depuis 2010, une succession de mesures visant à réduire les dépenses publiques (plafonnement des réductions d'impôts, hausse des taux de TVA...) sont à l'origine de la diminution du nombre d'heures déclarées (-7,93%⁸ de 2010 à 2016) avec pour probable conséquence le recours plus important au travail au noir ou gris.

- **Le prélèvement à la source dans les services à la personne**

Pour les particuliers employeurs

En cas d'emploi d'un salarié à domicile ou d'un assistant maternel, **rien n'a changé pour l'employeur en 2019**. Pendant l'année, **les centres PAJEMPLOI et CESU ont proposé une offre de services complète (l'option « tout-en-un »)**, qui permettra aussi de gérer à partir de 2020 le prélèvement à la source.

Si les particuliers ont recours à une entreprise mandataire ou prestataire

Le report s'applique en cas de recours à une entreprise ou association mandataire, le particulier restant l'employeur. En revanche, il ne s'applique pas en cas de recours à une entreprise prestataire, l'entreprise étant alors l'employeur du salarié à domicile et se chargeant d'opérer le prélèvement à la source.

Pour les contribuables bénéficiant, en 2018, d'un crédit d'impôt « service à la personne⁹ »

Ils ont reçu un acompte de 60 % en janvier 2019. L'absence de retenue à la source sur le salaire versé en 2019 par les particuliers employeurs n'a aucun impact sur leurs crédits d'impôts.

⁶ Source : 4° baromètre Santé 360 Odoxa pour [Orange Healthcare](#) (la division santé d'Orange) et la [MNH](#) (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social) – Mars 2016

⁷ Source : CNSA Rapport 2011

⁸ Source : Les services à la personne en 2016/2015/2014/2013/2012/2011/2010 – Darès Résultats – Traitement : Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile.

⁹ Frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile

■ ■ ■ Un secteur qui se développe sous l'impulsion de ses acteurs

- **3,4 millions de particuliers-employeurs en France**

3,4 millions de Français ont recours à l'emploi à domicile : 2,34 millions en tant qu'employeurs à domicile et 1,06 million comme employeurs d'assistantes maternelles. Ensemble, ils salarient 1,4 million d'intervenants et rémunèrent 1,6 milliards d'heures.¹⁰

Malgré une baisse sur les dernières années, l'emploi direct reste le mode prédominant. Il représentait 56% des heures déclarées en 2016.

- **Le nombre d'organismes agréés a explosé depuis 2006**

5 500 en 2006¹¹

+ 666 % en 13 ans

42 147 organismes en 2019¹²

Les organismes se répartissent entre entreprises privées, associations et secteur public¹³ :

- 34 139 entreprises

- 6 322 associations

- 1 685 organismes publics (CCAS/centres communaux d'action sociale).

Ils emploient près de 421 000 salariés et représentent 380 millions d'heures rémunérées : 206 millions le sont par les associations, 36 millions par les organismes publics, 138 millions par les entreprises¹⁴. Si les heures d'intervention à domicile des entreprises augmentent (+8,5 % en 2016), l'activité des autres organismes prestataires – associations et organismes publics – diminuent (-1,4 % en 2016)¹⁵.

¹⁰ Source : Accos Stat n°279 – décembre 2018

¹¹ Source : DGE/ Nova

¹² Source : DGE/ Nova – au 1^{er} janvier 2019

¹³ Source : DGE (<https://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/organismes>) - 2019

¹⁴ Source: DGE 2019

¹⁵ Source : Dares Résultats – Les services à la personne en 2016 – Avril 2018

II. Une 13^{ème} édition placée sous le thème « transition numérique, emploi et lien social. »

Parce que le secteur est sensible à la digitalisation de la société et qu'il est créateur de relations humaines fortes et d'emplois sous différentes formes (direct ou non), cette 13^{ème} édition est placée sous le thème « transition numérique, emploi et lien social ».

La digitalisation du domicile, les relations entre familles et leurs intervenants, les process revisités avec internet viennent à la fois bouleverser des habitudes, enrichir les services rendus et permettre aux intervenants de se concentrer sur leur cœur de métier : alléger le quotidien des familles qui font appel à eux. Les visiteurs découvrent les transformations numériques du secteur grâce aux exposants et aux conférences.

III. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon grand public

■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au salon, les particuliers peuvent :

- **Découvrir tous les services qui les aident au quotidien**
Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus de l'aide à la maison.
- **Comprendre les avantages fiscaux** auxquels ils ont droit et comment en bénéficier, notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et se renseigner sur le dispositif spécifique du prélèvement à la source.
- **Faire le plein d'informations pratiques sur l'emploi d'intervenants à domicile**
Emploi à domicile, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier, il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.
Pour répondre à toutes les questions, les organismes de référence renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées.

■ ■ ■ Le Village de l'emploi à domicile²⁰

L'emploi à domicile est aujourd'hui la solution privilégiée par une majorité de français pour satisfaire leurs besoins d'aide à la maison.

Grâce aux conseillers Fepem, Ircem, Iperia, Aritas formation, Fédération mandataire, les particuliers découvrent ou s'informent sur les solutions pour eux-mêmes ou leurs proches, entrent en relation avec un futur salarié, se font aider pour leurs déclarations ou un recrutement. Ils profitent également d'un programme de micro-conférences.

Au programme, notamment :

« Pajemploi + : activer et déclarer. » - <http://bit.ly/2qoSjtZ>

Mardi 26 novembre de 11h30 à 11h40 - Stand Particulier-Emploi

« L'emploi à domicile, comment ça marche ? » - <http://bit.ly/2NbLGnZ>

Mardi 26 novembre de 14h00 à 14h30 - Stand Particulier-Emploi

« Assistant de vie ou aide à domicile : les métiers de l'emploi à domicile. » - <http://bit.ly/2NH4wCk>

Mardi 26 novembre de 14h45 à 15h15 - Stand Particulier-Emploi

« Tous aidants. » - <http://bit.ly/32dx8Zh>

Mardi 26 novembre de 15h30 à 16h00 - Stand Particulier-Emploi

« Prévention et bienveillance au domicile : éventail de bonnes pratiques pour faciliter le quotidien. » - <http://bit.ly/36yDZQc>

Mercredi 27 novembre de 10h45 à 11h15 - Stand Particulier-Emploi

« Le Mandataire : une solution clé en main pour faciliter le quotidien. » - <http://bit.ly/2CbW8FA>

Mercredi 27 novembre de 15h30 à 16h00 - Stand Particulier-Emploi

²⁰ Une initiative de l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem.

■ ■ ■ Le Village des Associations de Services à Domicile

Il regroupe les 3 principaux réseaux associatifs du secteur :

- Adessadomicile : 350 associations et organismes gestionnaires à but non lucratif, (SCOP, CCAS...) œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne.
- ADMR : 1^{er} réseau associatif de services à la personne, avec 2 700 associations locales implantées sur l'ensemble du territoire.
- UNA : 850 structures issues de l'économie sociale et solidaire ou de services publics : pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations.

Ces fédérations sont regroupées au sein de l'USB Domicile.

■ ■ ■ Le Village Bien vivre sa retraite²¹

L'Assurance retraite Île-de-France et ses partenaires proposent des solutions pratiques et innovantes pour être en forme et ainsi bien vivre sa retraite.

-Le Prif (Prévention retraite Île-de-France) : ateliers thématiques pour acquérir les bons réflexes en matière d'alimentation, de stimulation de la mémoire et d'activité physique ;

-Le Prif et Soliha : conseils et présentation des aides techniques pour optimiser l'aménagement de son domicile ;

- L'Agence nationale pour les chèques vacances : avec son programme « Seniors en vacances » ;

- Neosilver : une plateforme de réservation d'activités culturelles et sportives pour les seniors, animées par des professionnels, à proximité et à des tarifs préférentiels en heures creuses ;

- Entouréo : un service visant à préserver et transmettre les histoires de famille ;

- Prune : un service de livraison de box repas à domicile ;

- Lumeen : qui propose des ateliers en réalité virtuelle.

■ ■ ■ Le Village de l'Aide aux aidants

La prise de conscience de la charge physique et psychologique croissante qui pèse sur leurs épaules a conduit Edouard Philippe à annoncer le 23 octobre dernier la stratégie en faveur des aidants : prévenir épuisement et isolement, diversifier et augmenter les capacités d'accueil des lieux de répit, proposer des solutions de relais, ouvrir de nouveaux droits.

Les aidants familiaux trouvent, dans ce village, conseils, informations sur les démarches et soutien pour faciliter leur quotidien grâce notamment à Artz, l'Association Française des aidants, la Compagnie des Aidants et Prev&care.

« Comment aider les aidants confrontés à la perte d'autonomie d'un proche ? » - <http://bit.ly/2WLAG2c>

Mercredi 27 novembre de 16h00 à 17h00

Avec l'intervention de Christiane Flouquet, directrice de l'action sociale Île-de-France-CNAV, Hélène Rossinot, médecin, Marie Bouchot, directrice générale de la maison des aînés et des aidants, Christophe Capuano, maître de conférence à l'Université de Lyon II, Serge Guérin, Sociologue, Guillaume Staub, cofondateur et directeur général de Prev&Care et vice-président de la FESP et Annie Vidal, députée de la Seine-Maritime.

²¹ Parrainé par l'Assurance retraite Île-de-France et le Prif (Prévention retraite Île-de-France, groupement de prévention qui associe l'Assurance retraite, la Sécurité sociale pour les indépendants et la Mutualité sociale agricole).

■ ■ ■ Le Village des Résidences Autonomie²²

Les résidences autonomie accueillent les retraités autonomes à la recherche d'un cadre de vie sécurisant, confortable et convivial. Les services collectifs proposés par ces établissements facilitent la vie au quotidien et préviennent l'isolement. Arpavie et la Fédération nationale des Marpa proposent cette solution d'habitat alternatif.

Conférence :

- « *Résidences autonomie : la garantie du bien-être pour les seniors.* » - <http://bit.ly/2PUPqvF>

Mercredi 27 novembre de 09h30 à 10h30 – Salle Grenelle

Conférence organisée par Marpa

²² Parrainé par l'Assurance retraite île-de-France.

IV. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon professionnel

■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures

Grâce aux parcours « *Développer sa structure* » et « *Entreprendre dans les services à la personne* », les créateurs et dirigeants de structures de services à la personne peuvent :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur notamment avec la Mission services à la personne de Direction Générale des Entreprises (DGE).
- Rencontrer les fédérations et groupements professionnels
- Echanger avec les éditeurs de logiciel métier, les organismes de formation et de professionnalisation

Et se former grâce à plus de 30 conférences, parmi lesquelles :

Dirigeants de structures indépendantes, est-il temps de rejoindre un réseau de franchise ? -

<http://bit.ly/35racb9>

Mardi 26 novembre, de 17h00 à 18h00 – Salle Grenelle

Créer son entreprise de services à la personne en franchise : comment financer son projet ? Comment réussir ? - <http://bit.ly/35hRhiS>

Mercredi 27 novembre, de 9h30 à 10h30 – Salle Versailles

Ainsi que la conférence de clôture de Silver Economy Expo.

Silver économie et services à la personne, quelles opportunités pour entreprendre ? -

<http://bit.ly/2Nfmuf4>

Mercredi 27 novembre, de 17h00 à 18h00 – Salle Sèvres

■ ■ ■ Un parcours dédié pour les candidats à la franchise

Le secteur des services à la personne est incontournable pour les porteurs de projet qui envisagent d'entreprendre en franchise car :

- Les **tickets d'entrée sont accessibles**
- Le potentiel de développement est considérable car porté par la démographie de notre pays.
- C'est **une activité valorisante, porteuse de sens, qui génère de la reconnaissance** à la fois pour le franchisé et pour ses salariés.

Le salon propose donc aux futurs franchisés un parcours « *Créer en Franchise* » pour **évaluer toutes les opportunités du secteur.**

Au programme :

- **Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec 17 franchiseurs présents.** L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants²³ de : Adenior, Adomis, Age d'Or Services, Apef, Axeo Services, Crèche entreprendre, Domidom – Service et Aide à domicile, Essentiel & Domicile, Free Dom, Générale des services, La main tendue, Les menus services, Maison et Services, O2 Care Services, Senior Compagnie, Synergiemed, Tout à Dom services.
- **6 conférences et des tables rondes** pour évaluer les opportunités d'entreprendre en franchise, notamment :

Créer son entreprise de services à la personne en franchise : comment financer son projet ? Comment réussir ?

Mercredi 27 novembre de 09h30 à 10h30 – Salle Versailles - <http://bit.ly/32p18RY>

²³ Liste arrêtée au 14/11/2018

V. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un salon pour l'emploi

Pour les futurs salariés, les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail et les demandeurs d'emploi, le salon est l'opportunité de :

- **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile, grâce notamment à 18 enseignes présentes dans les 29 bureaux de recrutement.
- Faire le point sur les **formations disponibles et VAE**
- **Mieux connaître et défendre ses droits** notamment auprès des associations, syndicat de salariés (CFTC), fédérations professionnelles, organismes de l'emploi direct, Ministère de l'Economie, des finances et du travail et groupements de prévoyance/retraite des salariés.

■ ■ ■ Le Village Emploi & Recrutement

- **Sur le stand de Pôle emploi**

Pôle emploi mobilise des conseillers qui disposent d'une connaissance approfondie du secteur et met en place un parcours afin d'orienter et d'accompagner les visiteurs vers les métiers qui recrutent, les compétences associées, les formations accessibles et les offres d'emploi proposées. Ils renseignent également les visiteurs sur les outils numériques utiles pour trouver un emploi et sur **l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE** - pour dynamiser leur carrière. Une démarche qui s'adresse à ceux qui ont acquis au fur et à mesure de leurs vies professionnelles ou extra professionnelles des compétences, méthodologies, process, connaissances, savoir-faire, qu'ils n'avaient pas au départ.

- **Au sein des bureaux de recrutement²⁴**

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au salon. 29 bureaux de recrutement sont animés pendant les 2 jours par 18 structures en recherche de salariés.

Plus de 10 000 postes sont à pourvoir chez les exposants du salon.

Exemples de profils recherchés :

Agents d'entretien petits travaux de jardinage, Auxiliaires de vie, Gardes d'enfants, Assistants d'agence, Assistants Ménagers, Chargés de clientèle, Responsables d'agence services à la personne, Responsables de secteur...

- **Sur les stands des exposants du salon**

Parmi eux, le SYNERPA, 1^{ère} Confédération du Parcours de la Personne âgée, propose un espace « Job Dating » avec près de 3 000 emplois à pourvoir, majoritairement en CDI.

²⁴ Parrainés par Pôle Emploi

■ ■ ■ Le Village de l'Emploi à domicile²⁵

Pour savoir comment trouver un emploi, maîtriser les plateformes qui peuvent les aider et connaître les solutions pour développer leurs compétences, les salariés(s) des particuliers-employeurs rencontrent à l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem, exposants du Village de l'emploi à domicile. Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

Au programme :

- « *Donnez un nouvel élan à votre métier !* » <http://bit.ly/2NMjirx>

Mardi 26 novembre de 9h30 à 10h30 - Salle Sèvres

- « *Présentation des titres et diplômes du secteur des SAP par les ministères chargés de l'éducation nationale, de la santé, de l'agriculture et du travail.* » - <http://bit.ly/2PP7yqZ>

Mercredi 27 novembre de 10h30 à 11h00 - Stand DGE

²⁵ Une initiative de l'IRCEM, IPERIA L'Institut et la Fepem.

VI. Séance inaugurale et conférence de clôture

■ ■ ■ Séance inaugurale

« *Numérique et domicile : retours d'expérience et prospective* »

Mardi 26 novembre, de 15h30 à 17h00 – Salle Versailles - <http://bit.ly/2PUIX51>

Avec Christophe Itier, Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation, Jean-Rémy Acar, Délégué général de la FEPEM, Florence Arnaiz-Maumé, Déléguée générale de la CFTC, Abdelnacer Boutabba, Fondateur de DOMO74, Cyril Dufour, Directeur de Réseau Particulier emploi, Gilles Dumont, Directeur de projet à la Direction générale des entreprises, Christiane Flouquet, Directrice de l'action sociale Île-de-France-CNAV, Adrien Gauthier, Responsable communication au Centre National du CESU, Julien Mayet, Vice-président de l'UNA, Aline Mougenot, Responsable de la branche Services à la personne de la CFTC Santé Sociaux, Hervé Meunier, Directeur général de l'ADMR, Stéphanie Morvan, Présidente du groupe JOKER, Nadège Tourco, Directrice du pôle développement d'IPERIA l'Institut et Hugues Vidor, Directeur Général Adessadomicile .

■ ■ ■ Conférence de Clôture

« *Comment aider les aidants confrontés à la perte d'autonomie d'un proche ?* »

Mercredi 28 novembre, de 16h00 à 17h00 – Salle Pasteur - <http://bit.ly/2WLAG2c>

Avec Christiane Flouquet, Directrice de l'action sociale Île-de-France-CNAV, Hélène Rossinot, Médecin, Marie Bouchaud, Directrice générale de la maison des aînés et des aidants, Christophe Capuano, Maître de conférences à l'Université de Lyon II et Serge Guérin, Sociologue.

Hélène Rossinot, Christophe Capuano et Serge Guérin dédicaceront leurs livres à l'issue de la conférence.

VII. Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile 2019 en bref

■ ■ ■ Le salon, c'est :

- Les 26 et 27 novembre 2019, Porte de Versailles - Pavillon 2.2
 - Horaires : 9h - 18h
 - www.salon-services-personne.com
 - Entrée gratuite pour toute pré-inscription sur le site
- 10 000 visiteurs attendus
- 120 exposants
- 59 conférences et micro-conférences

■ ■ ■ Qui visite le salon²⁶ ?

- Des particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches, dont 65% de femmes.
- Des professionnels : 30% de créateurs d'entreprise (dont 20% intéressés par la franchise) et 56% de dirigeants de structures agréées.
- Des intervenants, salariés ou futurs salariés du secteur dont des étudiants de filières liées au secteur.

²⁶ Source : Visiteurs et étude post-salon 2018.

VIII. Les partenaires de 1^{er} rang du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile ²⁷

▪ La Direction générale des entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses agents sont mobilisés pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) conçoit, propose, met en œuvre et évalue les politiques publiques en faveur du développement économique du secteur des SAP.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur de la création d'entreprise, du développement de l'emploi et des qualifications, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur : [@DGEntreprises](http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne)

▪ La FEDESAP (Fédération Française des Services à la Personne et de Proximité)

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère à ce jour plus de 3 300 entreprises qui accompagnent chaque année plus de 600 000 familles ou personnes de la naissance au grand âge grâce au professionnalisme de quelques 130 000 salarié.e.s.

Fédération de propositions, la Fédésap défend des ambitions claires pour le secteur :

- 1 - Accompagner la croissance de ses adhérents et faire du Domicile une véritable filière économique
- 2 - Soutenir la professionnalisation et la création d'emplois non délocalisables
- 3 - Renforcer la qualité de service
- 4 - Garantir à chaque français la possibilité de « bien grandir, bien vivre et bien vieillir à domicile »

S'appuyant sur une expertise reconnue, la Fédésap est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics au niveau national mais aussi en proximité grâce à son réseau de 100 délégués régionaux et départementaux. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

Fédération représentative, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des entreprises et garant d'emplois de qualité.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

<http://www.fedesap.org/>

²⁷ Textes transmis par les structures partenaires

- **Particulier Emploi : le réseau territorial d'information et de services pour l'emploi à domicile !**

Particulier Emploi est le guichet unique d'information sur l'emploi à domicile, disponible pour tous : employeur ou futur employeur à domicile, salarié, assistant maternel, retraité du secteur, aidant familial, demandeur d'emploi...

Pour toute question ou pour un besoin d'accompagnement plus global, les conseillers Particulier Emploi s'adaptent à chaque situation, pour garantir des réponses fiables, concrètes et efficaces :

- Coût d'un salarié en CESU
- Aides financières et dispositifs fiscaux
- Formalités et démarches administratives
- Vie du contrat de travail
- Formation professionnelle
- Retraite et protection sociale
- Mise en relation et accès à l'emploi

En partenariat étroit sur les territoires avec le CNCESU, Pajemploi, les CAF, les Relais Assistants Maternels, Pôle Emploi et les collectivités locales, Particulier Emploi est présent dans toutes les régions via ses 22 espaces et des permanences assurées dans plus de 250 établissements publics.

Services et adresses disponibles sur www.particulieremploi.fr et au 09.72.72.72.76 (appel non surtaxé)

Particulier Emploi est une initiative de l'IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM.

- **La FESP (Fédération du Service aux Particuliers)**

Créée en 2006, la Fédération du Service aux Particuliers (Fesp) est le premier représentant en nombre d'entreprises et de salariés, des acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des entreprises sur les 23 activités des SAP ainsi que des crèches, micro-crèches, résidences services pour les seniors, en métropole et dans les DOM.

La FESP poursuit les missions suivantes : structurer, organiser et développer la profession ; promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable ; promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

Elle offre à ses adhérents les services suivants :

- une hotline juridique en illimité et une lettre juridique hebdomadaire ;
- une revue de presse mensuelle ;
- un accompagnement à la formation professionnelle ;
- une participation aux commissions « métiers » ;
- de nombreux partenariats
- etc. »

<http://www.fesp.fr/>

- **Pôle Emploi**

Pôle emploi est le premier acteur de l'emploi en France. Sa mission première est de faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur recrutement. Afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de celles-ci, Pôle emploi déploie sur l'ensemble du territoire 4300 conseillers spécialisés et propose de multiples solutions digitales qui facilitent leurs recrutements. Lors du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile (petite enfance, grand âge, informatique, etc.), Pôle emploi mobilise des conseillers qui disposent d'une connaissance approfondie du secteur afin d'orienter les visiteurs vers les offres d'emploi proposées et les informer sur les métiers et les formations accessibles.

<http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

IX. L'organisateur

Le Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile est un événement organisé par le groupe de communication en Personne qui développe 3 activités synergiques :

- **en Personne expo**, créateur et organisateur, depuis 1999, d'événements physiques et virtuels dans des univers à forts enjeux économiques et humains : Salon SME dédié aux entrepreneurs, Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile et Silver Economy Expo.
- **en Personne 360**, agence conseil en communication.
- **en Personne virtual**, organisateur d'événements virtuels.

Organisé conjointement les 26 et 27 novembre 2019 – Porte de Versailles – Paris :



Depuis 2013, **Silver Economy Expo** est le Salon professionnel des services et technologies pour les seniors.

Invitation gratuite sur : www.silver-economy-expo.com

#SalonSAP



Contact Presse

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33